



CLUB de TIR de la POLICE NATIONALE

Association Loi 1901 - Société de Tir n° 28 97 406

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2026

Rappel de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- **APPEL ET ÉMARGEMENT DES ADHÉRENTS.**
- **DÉSIGNATION DES ASSESSEURS ET SCRUTATEURS**
- **VÉRIFICATION DES POUVOIRS.**
- **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- **RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT.**
- **RAPPORT D'ACTIVITE DU CLUB.**
- **RAPPORT FINANCIER- APPROBATION.**
- **BUDGET PREVISIONNEL 2026-2027 - APPROBATION**
- **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025-2026 – APPROBATION**
- **DELEGATION A DONNER AU PRESIDENT ET AU TRESORIER POUR PROCEDER AUX OPERATIONS COMPTABLES DES COMPTES BANCAIRES DU CTPN-REUNION - APPROBATION.**
- **VŒU. DES ADHERENTS** (Exprimés avant le 21 aout 2026)
- **QUESTIONS DIVERSES.**

A 9h 05, Le secrétaire du CTPN Réunion, souhaite au nom du Comité Directeur la bienvenue à tous les adhérents qui se sont déplacés ou ont été représentés à l'occasion de ces assemblée générales.

1/ Point sur le nombre de présents et représentés :

Sur 210 adhérents en fin de saison 2025-2026, nous avons 75 présents et 51 représentés, soit 126 votants. Cette assemblée n'étant pas électorale, nos statuts n'imposent aucun quorum pour la tenue de l'assemblée.

Afin de s'assurer du bon déroulement de l'assemblée, il est demandé à 2 adhérents non-membres du Comité Directeur de se porter volontaires comme assesseurs et scrutateurs afin de contrôler les pièces et déroulement de cette assemblée.

Se présentent : **Daniel Barbier et Nicolas Bonnet.**

Il est proposé aux scrutateurs la vérification des feuilles de présence et procurations, vérification faite en fin de réunion sans objection de leur part.

Nous pouvons donc valablement débiter ces assemblées par le rapport moral du Président Daniel de Cotte, qui ne sera pas soumis à approbation.

2/ Rapport Moral présenté par Daniel de Cotte :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons adressé une convocation conformément à nos statuts le 21 juillet 2026.

A ce rendez-vous d'assemblée générale ordinaire, votre présence physique et pour les adhérents empêchés, leur représentation par procuration, sont des encouragements pour ceux qui ont organisé l'assemblée et ceux qui ont assuré le fonctionnement de l'association au cours de la saison écoulée.

Vous nous montrez l'intérêt que vous portez à la vie de notre club.

L'assemblée générale ordinaire répond à un acte statutaire dans la vie d'une association dite de la loi 1901 mais aussi à une réunion rétrospective de ce que nous avons vécu pendant la saison maintenant terminée et parler de ce qui pourrait être notre avenir.

Les membres du Comité Directeur par ma voix vous adresse ce rapport qui vous rend compte des activités de la saison sportive 2025-2026.

Cette assemblée marque la deuxième année de la deuxième mandature du comité directeur élu le 19 septembre 2020.

Mon rapport abordera chronologiquement les thèmes suivants :

- La gestion administrative du club.
- Les adhésions.
- L'animation au sein du club.
- Le tir sportif de vitesse.
- Nos compétiteurs.
- L'entretien du stand et de son matériel.
- l'avenir de nos installations de tir.

La gestion administrative du club :

-Notre comité directeur a siégé trois fois en présentiel les 13 septembre 2025, 1er février et 3 juin 2026.

Le 3 janvier 2026, nous nous sommes également réunis dans le cadre d'un Conseil de Discipline à l'encontre d'un adhérent.

Le 22 novembre 2025, cet adhérent est arrivé au stand en compagnie de son fils.

L'invitation d'une personne à découvrir le tir sportif est offerte aux membres de notre club sous certaines conditions prévues à notre Règlement Intérieur.

Cet invité ne remplissait pas les conditions puisqu'il était licencié dans un autre club de tir. De plus, cet invité avait quitté notre club il y a quelques années à la suite d'un litige qui portait sur le montant de la licence à régler.

Devant le refus d'accepter l'invité, ce dernier m'a agressé verbalement tout en me saisissant physiquement par l'épaule en présence de son père et de plusieurs témoins.

Ce comportement injustifié et inacceptable a fait l'objet d'une poursuite du Comité Directeur à l'égard du père.

Les griefs retenus contre celui-ci étaient le non-respect du Règlement Intérieur voté le 6 septembre 2025 à l'unanimité et en sa présence et sa responsabilité et sa complicité par abstention et ascendance observées lors du déroulement de cette agression.

Selon les droits de la défense, le père a été convoqué régulièrement le samedi 3 janvier 2026 pour assister à la Commission de discipline et se défendre des faits qui lui étaient reprochés.

A l'issue de ce conseil, une décision a été prise à l'unanimité.

Avant même de recevoir la décision du Conseil de Discipline, le 6 janvier 2026, le père nous a transmis sa démission. Sa démission a été acceptée par le Comité Directeur et transmise à la Fédération

Française de Tir et à la Préfecture de La Réunion.

A cet effet, je vous invite à relire notre Règlement Intérieur qui stipule les conditions qui vous permettent d'inviter une personne à visiter nos installations et à pratiquer une séance de découverte de tir sportif dans notre club.

Tout au long de la saison, notre Secrétaire vous a communiqué de manière constante les informations sur la vie du club et sur ce qui intéresse le tir sportif.

Il vous exposera dans quelques instants un rapport sur les activités de notre association.

Je vous rappelle que **l'assiduité d'un tireur**, dans notre règlement intérieur dans son article 4 se justifie par 6 séances de tir par an et sa participation à une compétition amicale ou de Ligue.

Aux fins de contrôle de cette assiduité, les tireurs doivent obligatoirement, sans rature renseigner le registre de présence à chacun de leur passage au stand. Ce registre est la référence de l'assiduité des tireurs. Ils doivent également mentionner le nom et prénom de leur invité.

Vos séances de « tir contrôlé », sont notées sur un registre spécial et sur votre carnet de tir qui doivent être au nombre de 3 pour l'année calendaire.

Ce document vous sera exigé lorsque vous demanderez « un avis préalable » du Président de l'association.

Ces 3 règles doivent être tenues.

Une permanence administrative est maintenant connue. Elle se tient uniquement le samedi matin de 8 heures à 12 heures. Dans ce créneau, les membres du Comité Directeur présents vous accompagneront et répondront à vos requêtes.

-Le stand est resté ouvert régulièrement et sans interruption le mercredi de 10 heures à 15 heures et le samedi de 8 heures à 16 heures.

Ces ouvertures nécessitent la présence au moins d'un membre du Comité directeur.

La campagne du contrôle des stands de tir et des associations de tir menée par la Préfecture de La Réunion débutera très bientôt, le contrôle du CTPN-REUNION est prévu le mardi 13 octobre 2026.

Les adhésions :

-Notre effectif en cours de la saison 2025/2026 était de 212 adhérents, 2 adhérents ayant quitté le club avant la fin de saison.

Nous avons volontairement limité le nombre de nouveaux adhérents car nous voulions nous assurer de leur parfaite intégration.

Nous sommes satisfaits de cette mesure puisque nous avons pu noter le bon comportement des « nouveaux » et l'accueil bienveillant des « anciens ».

Pour votre information, lorsque notre équipe a été élue, l'effectif était de 124 adhérents.

Notre club est cette année au sein de la Ligue de tir de La Réunion/Mayotte, le plus important en nombre d'adhérents et aussi celui qui propose la pratique d'un plus grand nombre de disciplines.

Les tarifs de la cotisation et de la licence de notre club pour la saison 2026/2027 resteront identiques à ceux de la saison précédente. Ils sont affichés dans nos bureaux.

Nous avons également maintenu l'obligation pour les nouveaux demandeurs d'adhésion de suivre au préalable un pack composé de 3 séances d'initiation de tir au pistolet 10 mètres et d'un test de connaissance (QCM).

L'enseignement des règles de sécurité apportées par le formateur dès la première séance incitent les nouveaux initiés à les accepter et à les appliquer.

A l'issue de la période d'initiation, le postulant a le choix de s'adhérer ou pas et le Comité Directeur accepte ou pas l'adhésion de l'initié.

Cette procédure d'initiation et son application stricte, permettent une meilleure sélection de nos adhérents.

Ces séances d'initiations sont menées principalement par F B, D D, J-C L, J-M L et depuis par S C, le couple G et F S et E L.

Tous les autres formateurs peuvent rejoindre ce groupe. Il leur suffira de m'en parler.

Je les inviterai lors de notre prochaine réunion des formateurs.

-Nous avons institué depuis la saison précédente l'obligation pour le tireur qui passe du pas de tir 10M à ceux du 25 et du 50M d'être accompagné par un instructeur du club.

Cette décision a montré son efficacité Nous persisterons dans son application systématique.

L'animation au sein du club :

Des actions ont été menées pour que le tir soit plus instructif et convivial.

Je vous cite quelques actions réalisées :

-Jean-Marc LAURET, le responsable régional des Cibles couleurs de la Ligue de tir de La Réunion a organisé deux séances de passage de cibles couleurs aux mois de décembre 2025 et juin 2026. Ces regroupements ont connu un vif succès.

Les cibles couleurs vont de la blanche à l'arc-en-ciel. 44 Cibles Couleurs ont été délivrées :

14 cibles couleur blanche, 9 cibles couleur jaune, 6 cibles couleur orange, 7 cibles couleur verte, 4 cibles bleue et 4 cibles couleur marron.

Je cite, par ordre alphabétique, les 40 tireurs qui ont participé et réussi à ces passages de Cibles Couleurs :

Vincent ALAMOME, Gilbert AVRIL, Jean Gaël BAKALEMIAN, Nicolas BLANC, Solange CAPREDON, Cyril CARON, Jean-Baptiste CHALDE, Arthur CIMBARO, Yohann CIMBARO, David COLIN, Florence DELAMIEL, J, Gilles FREMANTEAU, Laetitia GENCE LAZARRE, Ludivine GENCE LAZARRE, Delphine GERARD, Edmond GOMIS, Romain GUEZILLE, Alexandre HERMET, Philippe HESTIN, Joël JALDORAU, Aude JAN, Jocelyn JEAN, Emmanuel LAURENT, Alexandre LAW-THU, Stéphanie LAW-THU, Jacques LEBON, Cédric MARDAYE, Albert MARIE, Maxence MOLINIER, Thomas MOLINIER, Fabrice MORAINVILLE, Emna MOUSSA, Jean Christophe NGUYEN, Claude PAYET, Thomas PAYET, Arnault PIVERT, Framboise SOUMAGNE, Guillaume SOUMAGNE et Patrick WAI-LUNE.

Je vous encourage tous à adhérer et à suivre ce programme.

Je remercie Jean-Marc et tous les cadres qui l'ont accompagné dans l'organisation de ces examens. A chaque passage de Cibles Couleurs le Secrétaire vous communique par mail les dates et Jean-Marc affiche l'information sur les pas de tir.

-Depuis plus d'une année maintenant, S C, J-C L et J-M L diplômés de la Fédération Française de Tir encadrent régulièrement, le samedi, les tireurs qui se trouvent sur le pas de tir 10 mètres. Ils vous proposent de participer à des exercices sur les techniques de base du tir sportif.

Cet encadrement a pour objectif d'apporter au tireur une application encadrée de tir mais aussi l'acceptation de travailler avec méthode les techniques du tir sportif.

-Neuf de nos adhérents ont suivi avec succès une formation diplômante d'encadrant en formation initiale ou en recyclage organisées par la Ligue de Tir de La Réunion au mois d'août 2026 :

-au BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR :

Stéphane GERMAIN, Emmanuel LAURENT, Albert MARIE et Arnault PIVERT

-au BREVET FEDERAL D'INITIATEUR :

en formation initiale Nicolas BONNET, Framboise SOUMAGNE, Guillaume SOUMAGNE.

En recyclage Frédéric BOSCH et LEOVILLE.

Nous leur adressons nos félicitations en espérant que ces cadres diplômés et recyclés rejoindront l'équipe de formateurs déjà constituée.

J'organiserai avec ces personnes, une réunion de travail le samedi 19 septembre 2026 à 8 heures 30 pour fixer un plan d'intervention dans la vie sportive du club.

Nous vous demandons d'accueillir avec bienveillance et respect tous ces nouveaux formateurs. Il s'agit d'un engagement bénévole. Ils agiront sous ma responsabilité.

Le Tir Sportif de Vitesse (T.S.V) :

-C'est une discipline bien encadrée par les Moniteurs arbitres S B, A B, J-P C, D G et N T.

Le tir de la discipline TSV ne peut se pratiquer qu'en présence d'un moniteur diplômé. Nous remercions ces moniteurs pour leur assiduité.

L'aire réservée à la pratique du TSV est entretenue et devra le rester.

Le CTPN-REUNION à La Réunion, est la seule association habilitée par la Fédération Française de Tir à pratiquer cette discipline.

Nos compétiteurs :

Nous avons pour une première fois, organisé avec l'aide de Jean-Michel SCHIANO, deux séances de découverte et d'entraînement à la discipline RIMFIRE les 4 et 11 avril 2026. Ces séances ont rassemblé de nombreux tireurs carabine.

Certains de nos adhérents ont participé aux compétitions départementales et régionales proposées par la ligue régionale de tir de La Réunion et d'autres ont participé à des Championnats de France, d'Europe et Mondiaux et cela dans plusieurs disciplines comme le Pistolet 10 mètres, 25 mètres, 50 mètres, TAR, RIMFIRE et TSV.

Je nomme nos compétiteurs par ordre alphabétique : Gilbert AVRIL, Jean Gaël BAKALEMIAN, Daniel BARBIER, Sophie BELDOWSKI, Nicolas BONNET, Arnaud BOITTE, Enzo BOURGOIS, Ikbal CADJEE, Jean-Pierre CAMUGLI, Éric CHANE TO, Cyril CARON, Hendrik CHEVALIER, Yohaane CIMBARO, Arnaud CLAVEAU, Danièle DEGARD, Axel GAUTHIER, David GESLIN, Yannick GIRONCEL, Alexandre HERMET, Aude JAN, Yannick LEFEVRE, Yoann LE GALLIC, Maxence MOLINIER, Thomas MOLINIER, Jean-Claude LAFFIN, Emmanuel LAURENT, Xavier LE TERRIER, Emna MOUSSA, Jacques PANDELE, Claude PAYET, Franck PAYET, Simon PAYET, Thomas PAYET, Arnault PIVERT, Julien ROGER, Bernard ROLLAND, Hugues SOLA, Framboise SOUMAGNE, Guillaume SOUMAGNE, Samuel SOUPAYA VALLIAMA, Manu TRECASSE AH-CHANE, Nicolas THIREAU, Jean-Bernard TIAFVOON, Laurielle TOURNAY, Jean-François VIDOT, Guillaume VULLIEZ.

Les 46 compétiteurs représentent presque 38% (37,70) de nos adhérents. Ils ont contribué au rayonnement de notre club localement, en outremer, dans l'hexagone, au national et à l'international.

Aux compétitions nationales et internationales, je retiendrai les résultats suivants :

-Aux CHAMPIONNATS DE FRANCE 10m à Châteauroux (Février 2025)

Au Pistolet 10m

Cadet-garçons : Champions de France par équipe Manu TRECASSE AH-CHANE, Enzo BOURGOIS

et Simon PAYET

Au Pistolet Vitesse 10m

Cadet- garçons : 2ème par équipe Manu TRECASSE AH-CHANE, Enzo BOURGOIS et Simon PAYET.

Au Pistolet Standard 10m :

Cadet-garçons : 4ème par équipe Manu TRECASSE AH-CHANE, Enzo BOURGOIS et Simon PAYET.

Au TSV :

En reconnaissance de ses résultats, David GESLIN **a été retenu parmi** les 20 Français sélectionnés qui ont participé au **Championnat du Monde Handgun en Afrique du Sud du 11 au 28 septembre 2025.**

-David GESLIN : 1^{er} Français et 10ème mondial sur 48 participants.

Dans cette même compétition internationale, Nicolas THIREAU arbitre International IPSC aura l'honneur d'arbitrer cette compétition.

-Au BLACK BEARD TROPHY à l'ACAPI CLUB en Guadeloupe : du 18 au 22 mars 2026

David GESLIN : 1^{er} Pistolet Production Optic
1er en Carabine PCC Optic

Arnaud Claveau : 2^{ème} en Pistolet Production Optic

- MED CUP à Aix En Provence au Shooting Club du 24 au 26 avril 2026 :

1^{er} Pistolet Production Optic
2eme en Carabine PCC Optic
Arnaud CLAVEAU a participé à cette compétition.

-Au CHAMPIONNATS DE FRANCE au CNTS à Châteauroux du 7 au 10 mai 2026

David GESLIN : Champion de France en Pistolet Prod Optic pour 5ème fois catégorie Super Sénior et 2ème Carabine PCC Optic.

Ont participé à cette compétition :

Nicolas Thireau comme International Range Officers Association (IROA)

Sophie Beldowski comme National Range Officers Institute (NROI)

Et comme tireurs **Daniel BARBIER, Arnaud BOITTE, Arnaud CLAVEAU, Jacque PANDELE et Guillaume VUILLIEZ.**

-Sélectionné avec le Team France, au Championnat d'Europe Handgun en HONGRIE du 7 au 13 juin 2026 :

David GESLIN a été le 1^{er} Français et le 5ème Européen sur 43 participants.

A ces mêmes championnats ont participé Nicolas THIREAU et Arnaud CLAVEAU.

Les tireurs et les arbitres du CTPN-REUNION qui se sont déplacés dans l'hexagone, en outre-mer et en Afrique du Sud ont rayonné les valeurs sportives de notre club.

Tous les tireurs TSV ont participé au moins à 1 match sur le plan régional organisé par la Ligue de La Réunion.

Nous adressons nos félicitations à notre équipe de compétiteurs et nous leur disons combien nous sommes fiers de leurs brillantes prestations.

L'entretien du stand et de son matériel :

-Les armes 10 mètres appartenant au club sont très sollicitées à l'occasion des séances d'initiation, de l'utilisation régulière par les adhérents, et par les jeunes de l'école de tir. Ces armes sont entretenues et réparées généreusement et gracieusement par A P.

Merci Arnault.

-Nous possédions déjà 2 pistolets 22LR, un nouveau pistolet 22LR nous a été offert par un adhérent.

-le 3 octobre 2025, l'entrée du chemin d'accès au stand a été goudronné par une personne non adhérente au club qui tient à garder l'anonymat.

-IC, a encore cette saison participée activement et généreusement à l'enlèvement et au transport des matériaux vétustes et inutiles du stand.

Il a offert également au club la révision complète avec des tubes neufs de 3 pistolets 10M.

-notre ordinateur de bureau a connu une panne sévère, réparé par un adhérent TH.

-É C-T a offert gracieusement à plusieurs reprises des croissanteries et du pain lors de nos manifestations.

-le 16 juin, un licencié E B-M a refait l'entrée du stand à hauteur du portail.

-Un licencié qui veut garder l'anonymat a offert un climatiseur qui a été installé dans le bureau administratif et une fontaine d'eau filtrée et glacée qui a été installée dans la salle d'eau.

-Avec l'aide active de J L et d'A M, nous avons procédé au branchement électrique du climatiseur, à la mise en eau de la fontaine d'eau, repeint le bureau et la salle forte, rangé la salle des outils, refait dans son intégralité la canalisation d'eau du compteur qui est situé à 200 mètres du stand à la tuyauterie d'eau du stand. Pour la réalisation de cette canalisation, il a fallu sur une dizaine de mètres creuser au pic une saignée du chemin d'accès au stand pour enfouir le tuyau. Ce fut un chantier difficile et très fatigant.

-L'aire réservé au TSV a été remis en état et sera entretenu régulièrement par ses tireurs.

L'herbe à l'intérieur du stand est taillée par une entreprise privée que nous rétribuons.

L'herbe de l'aire réservée au parking, le chemin d'accès au stand et parfois l'intérieur du stand sont tondus par votre serviteur, N B, J-P C, A M et J L.

Les portes cibles et les cibles ont été commandés par J-M S.

Ces travaux réalisés gracieusement et généreusement nous permettent de vivre dans un cadre propre et entretenu.

Je remercie toutes ces personnes qui veillent à l'embellissement et au confort de nos installations.

L'avenir de nos installations de tir :

-Le Maire du Port a encore une fois accepté de nous accorder un avenant au renouvellement du bail précaire, nous autorisant ainsi à occuper ses locaux pour la saison 2026/2027.

Cet avenant s'explique par le fait que le début les travaux d'aménagement de la zone ont pris du retard.

J'ai eu l'occasion de remercier Monsieur le Maire pour sa bienveillance.

Nous devons envisager notre avenir.

Début février 2026, j'ai rencontré le Maire du Port dans ses bureaux en présence de son Directeur de Cabinet pour lui faire part des difficultés que nous avons à trouver un lieu pour installer un stand de tir.

Il nous a proposé un terrain d'une surface suffisante pour la construction d'un stand situé dans le complexe sportif de la ville.

Il avait alors été convenu d'inscrire la mise à disposition du terrain dans la liste des projets de sa commune pour sa prochaine mandature. Depuis, il m'a été rapporté que la décision figurait sur ladite liste.

J'attendais avec impatience le retour de J-C L pour monter et présenter un projet de stand de tir.

Ce que nous devons retenir dans ce projet :

- en ville du Port, nous ne pourrions que prévoir un stand fermé à cause des nuisances sonores
- la construction d'un stand fermé aux dimensions semblables à celui que nous occupons actuellement coûterait selon une première approche 1 200 000 euros.

- Une solution est proposée par F B de construire un stand en structure métallique ce qui réduirait de manière significative le coût. Cette structure serait commandée en Chine.

Pour connaître le coût exact, il faudrait monter rapidement un dossier.

- il y a une autre solution, construire sur le terrain mis à disposition par la commune du Port un stand 10 mètres avec possibilité d'extension plus tard et dans le même temps louer un terrain.

Nous allons travailler avec J-C L et quelques autres personnes pour présenter un projet au Comité Directeur puis à la Marie du Port.

Nous vous tiendrons au courant de nos travaux.

Encore une fois, nous restons à votre écoute.

Pour terminer :

Je tiens à adresser mes sincères remerciements :

- aux membres du comité directeur qui ont répondu à chacune de mes sollicitations.

- aux adhérents nommés comme actifs dans les domaines de l'encadrement, de l'embellissement et du maintien en bon état du stand et de l'entretien des armes du club.

Je dis, votre engagement, votre implication, votre disponibilité et votre générosité m'encouragent.

- aux autres adhérents qui respectent les statuts, le règlement intérieur et les recommandations je dis votre acceptation de « vivre ensemble » nous ravit.

J'insiste sur les bienfaits apportés, offerts par toutes ces personnes bénévoles qui ne recherchent aucun bénéfice sinon de voir leur club fonctionner.

J'espère susciter l'envie, chez ceux qui sont restés inactifs de nous rejoindre.

Le CTPN-REUNION n'est pas mon club, c'est notre club.

Merci, ce moment d'attention et votre écoute.

Nous continuons avec le rapport d'activité du club, qui n'est pas soumis à approbation :

3/ Rapport d'activité du Club : Jean-Michel Schiano

Voici quelques statistiques pour vous donner un ordre d'idée de l'activité du club :

A la clôture de la saison sportive 2025-2026, le CTPN Réunion comptait 210 adhérents (contre 202 sur la saison précédente)

25 licences n'ont pas été renouvelées, contre 171 renouvelées nous avons eu 39 nouvelles licences dont 38 adultes et 1 jeunes, et 2 réactivations.

Nous avons comptabilisé 183 hommes pour 27 femmes (elles étaient 21 la saison dernière).

Nous totalisons actuellement un cumul de 215 Cibles Couleurs, soit 75 blanches, 49 jaunes, 33 oranges, 26 vertes, 17 bleues, 11 marrons, 2 arcs en ciel , 1 tireur Averti et 1 tireur Confirmé.

Parmi nos adhérents, nous avons cette année plus d'encadrants grâce à des stages organisés par la Ligue, et certains adhérents cumulent plusieurs casquettes :

Nous comptons ainsi 83 diplômés de formateurs fédéraux., dont 20 CAC , 24 Animateurs, 15 Initiateurs, 4 Entraîneurs 1^{er} degré, 1 Diplômé d'Etat 1^{er} Degré, 2 Spécialistes Handi-Tir, 7 moniteurs TSV, 2 moniteurs arbitres en Précision Riffle, 1 moniteur TAR, 7 moniteurs TSV auxquels on peut ajouter 32 Arbitres dont 17 en ISSF cibles, 7 en TSV, et 6 en TAR.

Nous félicitons ces adhérents qui participent à l'encadrement et à l'arbitrage, notre association et la Ligue ont besoin de votre aide pour bien fonctionner, il en va de l'intérêt de tous !

Nos adhérents ont également participé à des compétitions locales et nationales, leur nombre étant en nette progression par rapport aux années précédentes, félicitations à celles et ceux qui ont concouru à ces matchs dans toutes les disciplines.

Au niveau local, nous avons eu ainsi 22 tireurs participant aux championnats 10 mètres, 1 tireuse en Ecole de Tir, 15 sur les match à 25 mètres, 2 au Pistolet 50 mètres, 4 au championnat TAR, 12 sur la Précision Riffle, 14 en Rimfire .22LR, et 17 sur les matchs TSV.

Vous serez prochainement informés du calendrier d la saison 2026-2027, soyez nombreux à participer à ces compétitions.

Sur le plan administratif, 46 avis préalables ont été validés, et 148 badges visiteurs ont été émis dont 100 pour des séances d'initiation et de découverte, 48 en invitation par un licencié. (Aucun Finiada positif !).

Cette saison nous avons réalisé 377 tirs contrôlés, contre 427 la saison précédente.

Nous avons reçu 400 mails externes, et 209 des adhérents, et de nombreux mails ont été envoyés à l'ensemble des adhérents.

Concernant le site du CTPN, il a reçu 66 447 visites depuis sa création, et 22 047 depuis le début de l'année sportive 2025-2026 (contre 10 077 la saison dernière, ce chiffre double chaque année !).

Le site affichait en fin de saison 77 news, 76 documents, et 5 albums photos.

Je rappelle que ce site est le vôtre et que vous pouvez y contribuer et nous proposant des documents, textes ou photos à publier, s'ils concernent le Tir Sportif ou la vie du club. Les informations réglementaires et techniques sont également très utiles à tous, nous l'avons vu lors de l'ouverture aux Tireurs du SIA.

Nous nous efforçons d'y montrer la vie du club à travers ces images et informations, mais si vous ne souhaitez pas que votre nom ou votre image y soient publiés, merci de nous le faire savoir afin que nous puissions respecter votre volonté.

Le mail de contact du Club vous est ouvert. J'en profite pour vous demander de penser à nous informer rapidement des changements de mails ou contacts sans lesquels nous ne pouvons pas vous informer des événements, même si vous avez fait le nécessaire sur Eden.

Pour terminer ce rapport, une information pratique :

La Fédération Française de Tir mène en ce moment une campagne d'information au sujet des risques liés à la plombémie, nous vous invitons tous à bien vous laver les mains en fin de séance de tir et à ne pas manger ou boire sur le stand afin de ne pas contaminer la nourriture.

Nous passons à présent au rapport financier de notre trésorière Dominique Léoville, qui sera soumis à votre approbation :

4/ Rapport financier : Dominique Léoville

En fin de saison, le CTPN affichait un solde global positif supérieur à celui de l'année précédente.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non ce rapport :

Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 sur 126 voix.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous soumettons à présent au vote de l'Assemblée une proposition de budget prévisionnel pour la saison 2026-2027:

5/ Budget prévisionnel : Dominique Léoville

La trésorière propose à l'Assemblée de se prononcer sur un budget prévisionnel pour l'exercice 2026-2027, légèrement supérieur en dépenses, et en recettes en prévision d'une poursuite des augmentations du nombre d'adhésions en 2026-2027, ce qui dégagerait un solde positif également supérieur à cette saison, hors imprévu.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non cette proposition de budget prévisionnel :

Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0 , Nombre d'abstentions : 0 sur 126 voix.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés

Toujours dans le domaine financier, comme chaque année, l'Assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat comptable sur nos comptes bancaires :

6/ Proposition d'affectation du résultats comptable : Daniel de Cotte et Dominique Léoville

Le résultat comptable positif de l'exercice a permis d'épargner une somme actuellement sur notre compte courant, qui ne rapporte rien, il est proposé de placer cette somme sur notre compte épargne afin qu'il produise des intérêts.

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non cette proposition d'affectation :
Proposition de vote à main levée, approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

Vote de l'Assemblée : Nombre de voix contre : 0, Nombre d'abstentions : 0 sur 126 voix.

La proposition d'affectation financière est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

7/ Délégation a donner au Président et à la Trésorière pour procéder aux opérations comptables des comptes bancaires du CTPN-Réunion

Le Président présente une proposition de donner délégation au Président et à la Trésorière pour procéder aux opérations comptables sur les comptes bancaires du CTPN Réunion ?

Le président demande aux votants s'ils souhaitent un scrutin à bulletins secrets ?

Aucune demande n'étant exprimée, la proposition de délégation est soumise au vote à main levée

Vote de l'Assemblée Générale sur l'approbation ou non cette proposition de délégation :

Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 sur 126 voix.

Proposition de délégation approuvée à l'unanimité des présents ou représentés :

8/ Vœux des adhérents :

Questions de Madame et Monsieur Soumagne :

Voici 2 questions ou suggestions :

Pas de tir 25/50 mètres

Pourrions-nous identifier le Directeur du Pas de tir soit par un brassard ou foulard ou autre (que l'on prend et ramène à l'accueil)

Pas de tir 10 mètres

Afin d'identifier les animateurs ou les initiateurs pouvons-nous commander des T Short ou polo ?

Est-il possible de remettre en état le système de cibles automatiques, afin de permettre aux adhérents du CTPN de pouvoir s'entraîner aux compétitions de vitesses 25 m, et ainsi rivaliser avec nos confrères de l'ASTAR ?

Si le souci d'utilisation est de l'ordre technique, et nécessitant une intervention de réparation voir de réfection !

Pouvons-nous apporter notre aide selon les bonnes volontés des adhérents en interne afin de remettre le système en état ?

Le Président de Cotte répond à ces questions :

Les formations des CAC, BFA et BFI incluent la manière de se présenter au pas de tir et vous avez été entraînés plusieurs fois à le faire.

Il ne semble donc pas nécessaire d'investir dans des accessoires destinés à identifier les directeurs de tir. Un adhérent propose d'offrir au club quelques T-shirts aux encadrants des pas de tir. Le Président le remercie pour cette initiative.

Concernant la ciblerie, elle a été réparée plusieurs fois, J.L. testera le système pour voir d'où peut venir la panne, mais nous n'effectuerons pas de gros travaux, la réparation devra se faire sans générer de frais.

9/ Questions des adhérents :

Avant de clore cette Assemblée Ordinaire annuelle, auriez-vous des questions diverses à soulever ?

A.P. demande le résultat des tests effectués sur le blindage pour de nouveaux calibres ?

Le Président répond qu'ils sont négatifs, le métal ne résistera pas à de nouveaux calibres supérieurs à ceux déjà autorisés.

P.R. indique que ce type d'acier n'est pas conseillé pour un blindage de stand de tir, il peut trouver de la qualité supérieure et résistante. Le Président répond qu'à l'époque on a traité l'urgence, le blindage était totalement détruit et le stand inutilisable, cela nous avait coûté 12K€.

Un adhérent demande si on pourrait avoir des subventions ?

Le Président répond que nous n'avons rien à espérer, ni du côté du Département, ni de la Région, sauf si le bâtiment est en cours de construction et reste à aménager et la Jeunesse et Sports ne versera rien.

Un adhérent demande une possibilité de tir à 50m le mercredi ?

Dominique L. répond que ce ne serait possible que quand il n'y a personne d'autre sur le pas de Tir 25M, sinon, la priorité est laissée aux pistoliers, plus nombreux.

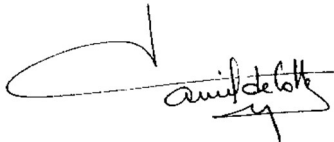
Une question est posée sur la possibilité de tirer à Trois Bassins ?

Le président indique que seules des installations amovibles sont possibles sur une zone agricole.

Sur la demande de savoir si des autorisations administratives sont possibles ? Le Président répond que la Mairie est informée, la Préfecture n'est pas concernée, une homologation étant réservée à la Fédération Française de Tir seulement.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel de Cotte clôt l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire à 10h34

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel de Cotte'.

Daniel de COTTE.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Schiano'.

Jean-Michel Schiano